

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment Convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MENANT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2016

Présents : MM. MENANT F. BABAUD R. AUJARD N. CAILLON F. CHABIRAUD L. CHARRON E. DAHERON J. GEGADEN P. GRELET M. MARCHAIS O. MOINARD P. MOUR-GASREL F. PINAUD J. TURGNE F. STENGER C.

Absents : //

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Madame MOUR-GASREL a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

**Projet d'achat de 2 roulottes pour location saisonnière sur le camping
Aménagement et tarification pour hébergements saisonniers au camping
Motion concernant les horaires d'ouverture du guichet de la gare de Surgères
Décisions modificatives**

Informations et questions diverses

PROJET D'ACHAT DE 2 ROULOTTES POUR LOCATION SAISONNIERE SUR LE CAMPING

Monsieur le Maire informe les conseillers que ce point ne sera pas traité, le propriétaire des roulottes ayant signé un compromis de vente avec un camping à la ferme.

TARIFICATION POUR HEBERGEMENTS SAISONNIERS AU CAMPING

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'aménagement intérieur de la yourte étant terminé, celle-ci sera mise en location saisonnière. Afin de préparer la saison estivale, il demande aux conseillers de se prononcer sur les tarifs de location de la yourte.

Après avoir pris connaissance des propositions faites, le conseil municipal décide de retenir 3 périodes : basse, moyenne et haute saison avec location à la semaine (du samedi au samedi) et au weekend end (du vendredi au dimanche pour la basse saison).

Basse saison : dernière quinzaine de juin et première quinzaine de septembre

Moyenne saison : première quinzaine de juillet et deuxième quinzaine d'août

Haute saison : de mi-juillet à mi-août

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

TARIFS:

	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
Semaine (du samedi au samedi)	350	400	450
Weekend (du vendredi au dimanche)	150		
Nuit supplémentaire (selon disponibilités)	70		

MOTION CONCERNANT LES HORAIRES D'OUVERTURE DU GUICHET DE LA GARE DE SURGERES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la question diverse posée lors du Conseil Municipal concernant l'instauration des nouveaux horaires du guichet de la gare de SURGERES.

Les nouveaux horaires sont les suivants :

Lundi	de 06.55 à 12.00 et de 13.00 à 16.55
Mardi- mercredi- jeudi	de 09.25 à 13.00 et de 14.00 à 17.10
Vendredi	de 9.25 à 13.00 et de 14.00 à 18.10
Samedi – Dimanche	de 11.10 à 17.40

Monsieur le Maire expose ensuite les explications formulées par la SNCF et les interrogations qu'elles amènent. La première interrogation concerne la sécurité de la gare. Au vu de ces horaires, des trains très fréquents du matin et ou du soir seront en gare de Surgères sans qu'aucun personnel SNCF ne soit présent et la gare elle-même sera fermée car il apparaît que ces horaires ne concernent pas seulement le guichet mais le hall de gare également. Quand le guichet sera fermé, il n'y aura plus personne pour informer et accueillir les usagers.

Selon la direction de la SNCF, cette personne n'est pas formée pour assurer la sécurité sur les quais et en dehors. Les voyageurs, avec leur téléphone portable, peuvent accéder aux différents services d'urgence (gendarmerie, pompiers...) tout comme la personne assurant la permanence.

Or sa présence est réconfortante pour les nombreux voyageurs qui prennent le train à SURGERES. En cas de problèmes, ou pour obtenir un renseignement de dernière minute, elle est le seul contact entre les passagers et la SNCF, qui n'est joignable que par le biais d'une plateforme téléphonique.

Enfin, le bâtiment de la gare offrait un lieu et d'attente chauffé et abrité, très fréquenté par mauvais temps.

Les quelques aubettes présentes sur les quais de la gare sont insuffisantes pour abriter les voyageurs qui sont de plus en plus nombreux à venir prendre leur train à Surgères.

La seconde interrogation concerne l'essence même de la mission de service public poursuivie par la SNCF : déployer une mobilité fluide et de porte à porte partout et pour tous. Pour cela, il faut que les voyageurs puissent acheter leur billet de train. Bien que la pratique de l'achat par internet ou par des bornes libre-service (dont l'accès se fait par carte bancaire une fois la gare fermée) se soit développée, nombreux sont encore les voyageurs à prendre leur ticket au guichet et ce pour plusieurs raisons : absence de connexion internet, absence de carte bancaire, voyage de dernière minute, voire des changements de billets ou d'horaire... les nouveaux horaires ne permettent plus d'accéder à l'achat de billet au dernier moment pour tous les trains circulant en dehors des horaires d'ouverture proposés.

Comment assurer une mission de service public quand la continuité, qui en est un des grands principes, n'est pas assurée.

Après les velléités de réduction de fréquence de desserte, nous voilà confrontés à la réduction des horaires d'ouverture de la gare. L'objectif poursuivi par la SNCF pour la gare de Surgères ne serait-il pas une disparition à terme ? Nous sommes en droit de nous poser la question et ce en dépit du fait de la position de gare grande ligne et de son rôle structurant pour le territoire tant de Surgères que du pays Rochefortais et du Royannais.

Afin d'exprimer le mécontentement des usagers, une pétition relative aux nouveaux horaires d'ouverture est rédigée et a déjà recueilli de nombreuses signatures. En effet, chacun se sent concerné par cette gare et le fait qu'elle doive offrir un service adapté aux usagers. Les voyageurs se sentent pris au dépourvu car cette décision n'a fait l'objet d'aucune annonce en Comité de ligne et intervient juste après le rétablissement normal du trafic (dû aux travaux).

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- Dénonce les nouveaux horaires d'ouverture de la gare de Surgères, souhaite que la gare soit ouverte et qu'une présence d'un agent de la SNCF soit assurée sur toutes les plages horaires où des trains s'arrêteront en gare de Surgères
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Parcelle ZC 23 : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du conseil municipal en date du 9 mai 2016, il les avait informés qu'il avait exercé son droit de préemption concernant la parcelle cadastrée ZC 23 (1 hectare) située à l'entrée du village. Cette parcelle située en zone 1 Au du PLU pourrait être utilisée pour un projet de service public (pôle médical, service à la personne...)

Par l'intermédiaire du notaire Me SIMONNEAU à AIGREFEUILLE, Monsieur BONNEAU, le propriétaire de la parcelle a été informé de cette décision et a répondu qu'il était d'accord pour étudier une possibilité de vente sur la base d'une proposition de prix objectif.

Monsieur le Maire suggère aux conseillers de faire une proposition d'achat à 15 000 €.

Après s'être exprimé, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire cette proposition d'achat à Monsieur BONNEAU.

Plantations verger Bio : les plantations de 132 pommiers et quelques poiriers et pommiers pour le verger pédagogique sont prévues samedi 3 décembre à 9h avec la participation de la chambre d'agriculture et de l'Association les croqueurs de Pommes.

Monsieur le Maire tient à remercier messieurs Fabrice TURGNE, Philippe MOINARD pour la préparation du terrain et monsieur Olivier MARCHAIS pour le prêt d'une mini pelle afin de faire les trous. (prévus le jeudi 1^{er} décembre).

Il demande aux conseillers s'ils peuvent participer à cette initiative samedi. Mesdames MOUR-GASREL et STENGER, messieurs CAILLON, MOINARD, PINAUD et TURGNE seront présents

L'après-midi des anciens : prévu le samedi 10 décembre, Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour cette nouvelle formule et pour assurer le service.

Vœux du Maire : ils auront lieu cette année le vendredi 13 janvier 2017 à 19h.

A noter les Vœux de la CDC Aunis Sud se dérouleront le mardi 10 janvier 2017 à Marsais.

Monsieur Philippe MOINARD informe que suite au passage du rallye d'automne, il a effectué un tour de la commune et précise qu'il n'y a rien à signaler de particulier. Une seule remarque, les communes participantes ayant autorisé le passage de la course sur leur territoire n'ont pas été invitées à la remise des prix.

Monsieur Fabrice TURGNE fait remarquer que le panneau indicateur de « St Gilles » a disparu ; **Monsieur François CAILLON** fait la même remarque pour les Granges. Il signale aussi un véhicule gênant toujours stationné rue des 2 Moulins sous le panneau « Interdiction de stationner » quelles sont les solutions pour verbaliser le propriétaire ?

Monsieur Jacques PINAUD demande où en sont les travaux de l'église et quand pourra-t-elle être à nouveau ouverte au public. Monsieur le Maire répond que les travaux extérieurs sont terminés et qu'il reste encore quelques travaux à faire à l'intérieur , notamment la réfection des bancs. Dès que ces travaux seront réalisés elle pourra être à nouveau ouverte.

Sans autre question, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Les Conseillers,

Le Maire,
Francis MENANT